

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	104
Présents :	95
Pouvoirs :	9
Pour :	104
Abstention :	0
Contre :	0

<p style="text-align: center;">COMITE SYNDICAL du SIED 70</p> <p style="text-align: center;">des 18 et 25 mars 2023</p> <p style="text-align: center;">Dates de convocation : 28 février 2023 et 20 mars 2023</p>
--

DELIBERATION N° 14

OBJET : Budget primitif principal de l'exercice 2023

Le Président présente le projet de budget primitif principal de l'exercice 2023 relevant de la nomenclature M14.

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **ADOPTE** le budget primitif principal de l'exercice 2023, tel qu'il est joint à la présente délibération.
- 2) **PRECISE** que les crédits sont votés par chapitre.
- 3) **AUTORISE** le Président à mandater en 2024 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2023 si nécessaire avant le vote du budget de 2024.
- 4) **AUTORISE** le Président à effectuer le versement d'avances de trésorerie par le budget principal à chaque budget annexe dans la limite d'un plafond de 1 000 000 € pour le Budget IRVE et de 100 000 € chacun pour les autres budgets annexes, avances remboursables dans un délai d'un an.

P.J. : Budget primitif principal de l'exercice 2023

*Pour extrait conforme
Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023 Application agréée E-legalite.com
